Avis voté en plénière du 13 décembre 2011

40 ANS DE FORMATION PROFESSIONNELLE : BILAN ET PERSPECTIVE

Groupe CGT-FO

La question de la formation professionnelle est au cœur du mouvement syndical : c'est en partie autour d'elle que les syndicats se sont constitués. Quand Fernand Pelloutier a créé les Bourses du travail, c'était pour que les ouvriers puissent se retrouver afin d'apprendre, acquérir et faire valoir leurs qualifications professionnelles, dans un contexte de développement de l'industrie et de déclin des métiers.

Les évolutions sociales et idéologiques, le chômage de masse aujourd'hui, la mondialisation ont considérablement transformé la situation. Malgré la place essentielle du paritarisme dans l'élaboration et la gestion de la formation professionnelle, les dernières évolutions législatives ont confirmé la volonté de l'État de reprendre en main cette construction pour en faire un instrument des politiques publiques de l'emploi.

Aussi, est-ce à juste titre que le rapporteur a souligné l'apport et le rôle moteur du paritarisme et des accords nationaux interprofessionnels dans la construction juridique encadrant la formation professionnelle.

L'accord national interprofessionnel du 5 octobre 2009 n'y a pas dérogé même si la loi qui a suivi n'a pas repris toutes ses dispositions. La réforme qui en découle est une évolution profonde dans un paysage complexe. S'agissant du rôle des organismes collecteurs (OPCA) et du processus de contractualisation, elle n'a pas encore produit tous ses effets et la saisine du Premier ministre arrive trop tôt. Il est nécessaire que s'installe une certaine stabilité dans un contexte économique et social instable. Il faut laisser aux interlocuteurs sociaux et au paritarisme la possibilité de bâtir et développer les actions de formation répondant aux aspirations des salariés comme aux besoins des entreprises.

Force ouvrière considère que l'État doit respecter la légitimité des acteurs. Il faut en particulier - et le rapport le rappelle opportunément - que l'État perde cette habitude consistant à ponctionner les fonds de péréquation nationaux au gré de ses besoins.

FO s'interroge à ce propos sur la mise en place, par un arrêté clandestin du 7 décembre 2011, de contrôleurs économiques et financiers au sein des OPCA, sans aucune concertation préalable. Ceci jette sur la gestion paritaire une forme de suspicion et renforce la mainmise de l'État sur la formation professionnelle. Le discours sur le partenariat et le dialogue social souvent tenu par les pouvoirs publics vient de subir un accroc de taille.

En effet, la formation professionnelle s'est donnée un organe politique, le Comité paritaire national pour la formation professionnelle et son organe financier, le Fond paritaire pour la sécurisation des parcours professionnels, qui doivent être respectés dans leurs missions et leurs attributions propres.

Force ouvrière considère qu'il faut une meilleure articulation des acteurs au niveau territorial, dans les branches et avec les collectivités territoriales, dont les conseils régionaux. Ainsi, nous ne sommes pas opposés

à une simplification des structures en fusionnant le Conseil régional de l'emploi et le Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle, afin de clarifier les responsabilités des acteurs au plan régional.

Pour Force ouvrière, le droit à la formation professionnelle est un droit qui s'exerce individuellement et est encadré collectivement.

Aussi, nous saluons la prudence du rapporteur sur la création éventuelle de comptes individuels formation. Il s'agit de savoir si l'on reconnaît aux salariés un droit personnel ou seulement un droit d'initiative. Force ouvrière s'est félicitée de la création du DIF. C'est un pas vers un droit personnel. Mais sa montée en charge est faible : l'égalité d'accès homme/femme doit être renforcée et l'accent doit être mis en direction des TPE/PME dont les salariés restent les parents pauvres de la formation professionnelle.

Quant au CIF, c'est le dispositif par excellence de la transition professionnelle qui permet au salarié d'accéder à une formation qualifiante et diplômante. Son développement se heurte à la question du financement qui va devenir déterminante.

Force ouvrière considère que la négociation du plan de formation au sein de l'entreprise ne pourrait que favoriser une meilleure connaissance des outils et des possibilités de leur mise en œuvre. Loin de constituer une entrave à la responsabilité de l'entrepreneur, elle mettrait en valeur le potentiel individuel et collectif de l'entreprise tant il est vrai, comme le disait Jean Bodin : « *il n'est de richesse que d'hommes* » et évidemment, de femmes.

Le groupe Force ouvrière a voté l'avis.